



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Le 18 août 2020

## Sécurité Sociale/Famille – **ARS**

# Allocation de Rentrée Scolaire

### 2020 - 2021

**L'ARS bénéficie d'une augmentation exceptionnelle d'environ 100 €, pour toutes les tranches.**

**C'est une bonne chose pour les familles, tant leur situation est difficile aujourd'hui.**

**La légère augmentation des plafonds devrait aussi permettre à plus de familles d'en bénéficier.**

**Pour autant, c'est une vraie politique familiale que la CGT revendique.**

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à :

- 469,97 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 490,39 € pour les 11 à 14 ans,
- 503,91 € pour les 15 à 18 ans.

Il peut y avoir une allocation dégressive si il y a un dépassement léger des conditions de ressources.

- L'ARS est versée par la CAF à partir du 18 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou faire «caf.fr» rubrique "s'informer sur les aides, Enfance et jeunesse".

- Pour les enfants, de 16 à 18 ans, le versement intervient automatiquement si vous avez déclaré la scolarité de votre enfant à la CAF.

- Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité parfois versées par l'employeur ou le CE.

- Il faut avoir eu en 2018 (année -2), des ressources inférieures à un seuil qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charges	Revenus nets année 2018 à ne pas dépasser (Euros)
1 enfant	25 093
2 enfants	30 884
3 enfants	36 675
Par enfant supplémentaire	5 791



**La CGT revendique l'ARS pour tous les enfants scolarisés jusqu'à 20 ans**

**500 €uros en primaire / 750 €uros au collège**

**1.000 €uros au lycée / 1.500 €uros pour les études supérieures**

**La CGT demande l'augmentation des prestations familiales et sociales pour renforcer le pouvoir d'achat des familles**